



Heritage,location de bien en usufruit

Par **ILLANA**, le **26/05/2008** à **10:55**

Bonjourrrrrmon grand pere a l'usufruit de sa maison depuis la mort de ma grand mère, mon père ayant signé les documents nécessaire.rnMon grand pere va quitter sa maison et la mettre en location, peut il le faire sans l'accord de mon père? pour les biens contenus dans la maison que va t'il se passer , un relevé par huissier doit' il etre fait avant que mon grand pere quitte la maison et la region car il va s'intaller pres de chez mon frère.rnAu moment du deces de mon grand père , que se passera t'il si l'on s'apercoit que de nombreux biens ont disparu (notament bijour de ma grand mère donné à mon frère et à sa femme)rnque pouvons nous faire à cette situation?rrrrmerci